Domaine de l’Ubaye — saison 2027

D900, 04340 Méolans-Revel · info@loisirsubaye.com · 04 92 81 01 96

Camping ouvert du 24 avril au 11 septembre 2027.

En haute saison, la réception est ouverte de 8 h 30 à 19 h. Les arrivées se font de 14 h à 19 h, sauf rendez-vous pris avec le camping. Les départs ont lieu de 7 h à 10 h, après vérification des lieux. Les visiteurs sont admis pendant les heures d’ouverture de la réception, après inscription et règlement du droit d’entrée.

Contrat de location

Conditions de réservation et de location

1. Le présent contrat engage le ou les clients et le Domaine de l’Ubaye, D900, 04340 Méolans-Revel, respectivement désignés le « client » et le « camping ».

2. La réservation ne sera effective qu’après réception d’une demande de réservation faite par le client, encaissement des arrhes dans les conditions mentionnées à la clause 3 et réception de la lettre de confirmation de réservation envoyée par le camping. La réservation du client implique son acceptation des conditions de réservation, de location et de séjour décrites dans ce document et dans le règlement intérieur.

3. Pour toute souscription de contrat de réservation, le client verse, à titre d’arrhes, la somme indiquée dans le devis. En cas d’exécution du contrat, cette somme est imputée sur le prix de la location au moment du paiement du solde. En cas d’inexécution, elle est conservée par le camping à titre de dédit.

4. Les éventuels suppléments et les moyens de cautionnement sont exigibles dès l’arrivée. Afin de limiter les risques d’impayés, le règlement par chèque n’est possible que 30 jours avant l’arrivée. Passé ce délai, le paiement se fait par carte bancaire, virement ou espèces.

5. Un état des lieux est effectué en début et en fin de séjour. Toute dégradation ou tout meuble manquant est imputé sur la caution à hauteur de sa valeur vénale. Le ménage pendant et à la fin du séjour est à la charge exclusive du client. Le camping peut imputer un forfait de 50 € sur la caution si, après le départ, le local ne peut pas être reloué en l’état.

6. Les arrivées se font de 14 h à 19 h, sauf rendez-vous exprès. À défaut, le camping se réserve le droit de relouer l’emplacement ou la location dès le lendemain 8 h. Les départs ont lieu de 7 h à 10 h, après vérification des lieux.

7. En haute saison 2027, la location de mobil-homes, chalets, lodges et hébergements insolites se fait du samedi au samedi. La première arrivée est le samedi 10 juillet 2027 et le dernier départ le samedi 21 août 2027, sauf disponibilité de dernière minute. Les emplacements nus restent accessibles à l’arrivée et au départ 7 jours sur 7, pendant toute l’ouverture du 24 avril au 11 septembre 2027.

8. En cas de départ anticipé ou de retard annoncé, aucune indemnisation n’est versée, que ce soit pour un emplacement ou une location, y compris en cas de force majeure.

9. La location ou la réservation est nominative et consentie à titre privé. Elle ne peut être relouée ou cédée. Les personnes figurant sur le contrat ne peuvent être remplacées et leur nombre ne peut varier sans l’accord de la direction. Il est interdit d’installer une tente sur le terrain d’un mobil-home, d’un chalet ou d’une tente aménagée : un emplacement distinct doit être réservé.

10. Une personne mineure ne peut être admise sans ses parents, ou sans être accompagnée d’un membre majeur de la famille muni d’une autorisation parentale conforme.

11. La direction se réserve le droit de modifier les numéros d’emplacements ou de locations selon les besoins du planning.

La caution est déposée à l’arrivée à la réception (espèces, chèque ou empreinte de carte). Mobil-home : 150 €. Des cautions sont également demandées pour la location de matériel.

Les tarifs, suppléments compris, sont ceux de la grille Tarifs 2027. Le montant confirmé dans le moteur de réservation fait foi.